



Commission Locale de l'Eau de l'Ardèche

Séance du 4 novembre 2010

Compte rendu et Relevé de décision

Pièce annexe :

- Délibérations de la CLE :
 - 08-01 : Avis sur le projet de dégrèvement du barrage de Pont de Veyrières

Commission Locale de l'Eau de l'Ardèche

Séance du 4 novembre 2010

Compte rendu et Relevé de décision

Je soussigné,
Pascal BONNETAIN,
Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche,
Déclare avoir convoqué la Commission Locale de l'Eau le jeudi 4 novembre 2010, à la salle polyvalente de Vogüé, pour aborder les points suivants :

1- Points d'actualités :

- 1.1 Compte rendu de la commission InterSAGE
- 1.2 Commissions de suivi des contrats de rivière : état d'avancement des procédures en cours

2- Préparation de l'avant projet de SAGE

3 – Projet de dégravement de Pont de Veyrières

4 - Procédures de classement des cours d'eau

Les décisions prises au cours de cette assemblée font l'objet de délibérations annexées au présent document.

Pascal BONNETAIN,
Président de la Commission Locale de l'Eau

Membres de la CLE présents et membres ayant donné mandat

Le détail des personnes présentes et représentées figure en dernière page.
En synthèse 28 personnes étaient présentes ou représentées :

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Mandats
56	26	2

1. Points d'actualités

1.1 Compte rendu de la commission InterSAGE

Le Président indique que la commission InterSAGE s'est réunie le 21 septembre 2010 à la mairie du Lac d'Issarlès. Il propose à Jean PASCAL, vice président de la CLE en charge de la commission InterSAGE, de commenter le compte rendu de cette réunion remis en séance.

Jean PASCAL se félicite des échanges et souligne l'enjeu de cette commission qui est d'assurer un bon phasage entre les deux procédures.

1.2 Commissions de suivi des contrats de rivière : état d'avancement des procédures en cours

Le Président invite chaque référent territorial à présenter l'état d'avancement des démarches en cours sur chacun des sous bassin du SAGE.

Nathalie TOURRE, référent pour le sous bassin Beaume, indique que la finalisation de l'étude d'opportunité a permis au Syndicat Beaume Drobie de déposer un dossier sommaire de candidature en juin 2010. Ce dossier sera présenté lors du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée le 19 novembre 2010 pour ensuite mettre en place un comité de rivière et engager début 2011 les études préalables.

Pierre HAYDAN, référent du sous bassin Chassezac, rappelle les objectifs fixés pour l'année 2010, à savoir l'élaboration du dossier sommaire de candidature et le lancement de l'étude qualité des eaux. Suite à la constitution d'un comité de pilotage en juillet 2010, la rédaction de la partie diagnostic du dossier sommaire est engagée, le dépôt de ce dossier étant prévu pour mi-2011. Le contenu de l'étude qualité des eaux est ensuite détaillé par Emmanuelle FAURE, chargée de mission, en présentant chacune des phases.

Daniel TESTON, référent du sous bassin Ardèche, présente les travaux en cours de réalisation dans le cadre des Plans d'Objectifs d'Entretien (1) Ardèche Lignon, (2) Ibie et (3) Auzon-Claduègne et dans le cadre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs (à savoir les sites de baignade de Salavas et Saint Martin ainsi que l'embarcadère de Vallon et le débarcadère de Sauze-Saint-Martin). Anne FELL, animatrice du Contrat, détaille ensuite les étapes qui jalonnent la révision du Contrat de rivière au cours de l'année 2011.

2. Préparation de l'avant projet de SAGE

Après avoir rappelé l'ensemble du processus d'élaboration du SAGE, le Président présente les trois documents qui ont été transmis en préalable à cette réunion aux membres de la CLE :

- avant-projet de rapport de présentation
- avant-projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- avant-projet de règlement.

Le contenu des documents est ensuite présenté et le Président invite les membres de la CLE à débattre des suites à donner.

Jean PASCAL, Président du SEBA, souligne l'important travail accompli depuis plusieurs années et note également le travail restant à accomplir. Il indique qu'il est nécessaire que les membres de la CLE « rentrent » dans la lecture de ces documents dont le contenu nécessite plusieurs niveaux de lecture. Il alerte cependant sur le caractère irréaliste voire contradictoires de certaines

dispositions sans vouloir rentrer dans le détail. Il estime que les liens avec l'aménagement du territoire doivent être approfondis et regrette l'absence d'un SCOT sur le territoire.

Georges FANGIER, Président du Pays Ardèche Méridionale, indique que des formations-actions SCOT sont actuellement lancées pour sensibiliser les élus en rappelant qu'en 2017 toutes les collectivités devront être pourvues d'un SCOT.

Le Président de la CLE rappelle que la rédaction d'un premier SAGE est une étape difficile tant cet outil est fastidieux. Mais il précise que le SAGE n'est pas figé, qu'il est révisable, notamment vis-à-vis des modifications introduites sur le territoire par la mise en œuvre d'un SCOT.

Marc THIBON, élu à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, souhaite que le SAGE permette l'amélioration de la disponibilité de la ressource (développement – création de nouvelles ressources) pour l'irrigation et souligne la nécessité de pouvoir disposer d'eau pour cultiver et pour le développement en général.

Le Président de la CLE souligne que, pour l'usage domestique, il est nécessaire de pouvoir développer les stockages individuels tout en maîtrisant l'urbanisation pour limiter les prélèvements. Il rappelle que la réhausse du barrage de Puylaurent dont le coût est estimé à 1 million d'€ est également abordé par le SAGE mais qu'il est nécessaire en amont de travailler sur les plans règlementaires, politiques et financiers.

Mme CHENOT, représentant le Président du PNR des Monts d'Ardèche, indique que la révision de la charte actuellement en cours doit prendre en compte le SAGE en soulignant la qualité des cours d'eau de tête de bassin tant sur du point de vue sanitaire que de la biodiversité.

Jean DELESCURE, conseiller général du canton de Villefort, reconnaît également les nombreuses années de travail pour l'élaboration du SAGE et l'importance des liens à créer entre eau et aménagement du territoire mais que ces procédures restent complexes pour le citoyen. Il fait également part de ses observations sur le PAGD en indiquant qu'il souhaite que figure dans l'état des lieux (au § 4.4 Influences des ouvrages hydroélectriques) le rappel du contexte juridique et conventionnel dans lequel s'effectue la gestion du soutien d'étiage. Il s'interroge par ailleurs sur la disposition 1.1.A5 dans lequel il est mentionné que le soutien d'étiage pourrait fonctionner sans contrainte pour Villefort et si, dans la disposition 1.1.C6, le plan d'irrigation concerne tout le bassin Chassezac.

Pour réponse, David ARNAUD, indique qu'en mettant en place une courbe d'alerte au remplissage sur l'ensemble du complexe hydroélectrique du Chassezac qui intégrerait également comme objectif la côte touristique de Villefort, le soutien d'étiage pourrait fonctionner indépendamment des contraintes hydroélectriques et n'avoir aucun impact sur la côte touristique en période sensible. En ce qui concerne le plan d'irrigation, il est précisé celui-ci doit essentiellement permettre de connaître l'assolement et les besoins théoriques en eau des cultures en année moyenne et qu'il ne concerne que le Chassezac soutenu à l'aval de Malarce.

Monsieur le Sous Préfet indique pour sa part que la gestion du risque inondation est essentielle mais qu'elle doit s'accompagner d'une véritable promotion de la culture du risque et que dans cette optique l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde est déterminante pour donner des réflexes aux collectivités et aux populations en situation de crise. Sur la ressource en situation estivale, il rappelle que chaque année des arrêtés préfectoraux sont pris à l'approche des situations de pénuries. Dans ce contexte, il souhaite que soient promues dans ces moments là les mêmes règles sur tout le bassin et que l'on adopte un comportement responsable sur tout le territoire.

Daniel TESTON, maire de Thueyts, regrette qu'il n'y ait pas d'aide financière en prévention et que les accompagnements n'interviennent qu'une fois les dégâts survenus. Il indique par ailleurs que les stockages individuels ne suffiront pas pour régler les problèmes de pénurie et que le développement de la végétation sur les versants, qui a des conséquences sur la ressource en eau disponible, nécessite un entretien.

Bruno VIGIER, le Président du Syndicat Chassezac, exprime son inquiétude quant au turbinage du soutien d'étiage aux Salelles qui aurait pour conséquence de diminuer le débit dans un secteur à fort enjeu, notamment liés aux usages récréatifs pour lequel il est prévu d'implanter un site de baignade au titre du Schéma de Cohérence des Activités sportives et de loisir liées à l'eau.

Sur ce sujet, l'ONEMA propose que cette disposition soit basculée dans le volet des usages.

Laurent UGHETTO, conseiller général du canton de Vallon Pont d'Arc, indique quant à lui son souhait d'avoir des documents plus lisibles pour que chacun puisse se les approprier.

Philippe CAILLEBOTTE, Président du Comité Départemental de Canoë Kayak, propose que soit intégré dans le suivi du SAGE un observatoire des activités de loisirs qui connaissent un fort développement.

Sur de dernier point le Président de la CLE indique qu'il s'agit là d'une prérogative de la CDESI mais qu'il est effectivement nécessaire de mutualiser les suivis qui peuvent être menés sur le bassin versant.

Pour conclure, le Président de la CLE demande à ce que l'ensemble des remarques des membres de la CLE sur les documents soit transmis au secrétariat de la CLE avant la fin de l'année afin de pouvoir intégrer les observations et finaliser le processus de co-construction.

3. Projet de dégrèvement de Pont de Veyrières

Le Président invite Daniel RENAUD, directeur du SDEA, a présenté le projet de dégrèvement de la retenue de Pont de Veyrières.

Sur la base d'un dossier remis en séance, ce dernier détaille le contenu des différentes phases de l'opération, le calendrier et les options retenues.

Le Président de la CLE invite ensuite les membres de la CLE à formuler un avis sur ce dossier en rappelant la nécessité de mener cette intervention.

Marion LANGON, représentant l'ONEMA, rappelle l'avis formulé par son instance sur ce dossier au regard des impacts sur les milieux aquatiques : les études ont jusque là démontré que l'Ardèche est en déficit de matériaux, raison pour laquelle le SDAGE a demandé que soient définies des opérations de recharge sédimentaire (demande formulée également dans le cadre du programme LIFE Apron). Les mesures compensatoires proposées pourraient être intéressantes mais les gains attendus en terme de volume de matériaux ne sont pas mentionnés. Les modalités de mise en œuvre nécessitent encore d'être discutées tout comme la possibilité de réinjecter la totalité des 50 000 m3 de matériaux, quitte à fractionner les opérations de réinjections.

Jean PASCAL, président du SEBA, place d'abord les besoins des populations dans la hiérarchie des enjeux de cette opération. Il rappelle que sur les 32 « ouïes » que compte la prise d'eau pour l'eau potable, seules 6 sont aujourd'hui encore en fonction. Il souligne par ailleurs le fait que la réserve utile de la retenue est réduit d'un tiers et que cela pose de véritables problèmes en septembre quand il n'y a plus de soutien d'étiage. Il indique également qu'il n'est pas possible de « saucissonner » l'opération compte tenu des risques techniques et financiers.

Jérôme PEJOT, de la DDT de l'Ardèche, rappelle qu'il s'agit d'un dossier urgent, financièrement bouclé, et qui fait aujourd'hui l'objet d'une instruction administrative qui sera arbitrée par le Préfet. Il indique que l'enquête publique est prévue d'être lancée le 15 novembre 2010. Il indique que les questions soulevées par ce projet impliquent que soit engagée une réflexion sur le devenir des matériaux bloqués par les ouvrages.

Le Président soumet alors au vote le projet de délibération. Ont participé au vote 27 membres présents ou représentés (25 membres présents au moment du vote et 2 mandats) :

Résultats du vote :

- contre : 2
- abstentions : 9
- pour : 16

La délibération adoptée est annexée au présent compte-rendu.

4. Procédures de classement des cours d'eau

Jérôme PEJOT, de la DDT de l'Ardèche, rappelle la situation actuelle quant au classement des cours d'eau. Il indique ensuite que la LEMA de 2006 réforme les deux dispositifs en cours en prévoyant le classement des cours d'eau selon deux listes avec des objectifs différents :

- Liste 1 : préservation et restauration de la continuité écologique à long terme avec comme critères pour le classement :
 - Très bon état écologique,
 - Réservoir biologique du SDAGE,
 - Axes grands migrateurs.
- Liste 2 : restauration de la continuité écologique à court terme (5 ans) :
 - Transport suffisant des sédiments
 - Libre circulation des poissons migrateurs.

Avant de présenter l'état des travaux en cours sur le territoire du SAGE, il précise le calendrier de ce chantier :

- Avril à octobre 2010 : concertations locales,
- Novembre à décembre 2010 : harmonisation bassin
- Janvier à avril 2011 : étude de l'impact du classement
- Mai à novembre 2011 : consultation officielle
- Début 2012 : arrêté du préfet coordonnateur de bassin

Membres de la CLE présents, excusés et ayant donné mandat

Collège des collectivités et établissement publics locaux :

NOM Prénom	Qualité	Présent	Excusé	Mandat	Donne mandat à	Mandaté par
BENAHMED Claude	Maire de Vallon Pont d'Arc		X			
BONNETAIN Pascal	Président du Syndicat Ardèche Claire	1				S. Buis
BRECHON Franck	Président du PNR des Monts d'Ardèche	Représenté par L. CHENOT				
BUIS Sabine	Conseillère régionale Rhône Alpes		X	1	P. Bonnetain	
CAUSSE René	Maire de Pourcharesse	1				G. LANDRIEU
CHAULET Edouard	Conseiller général du canton de Barjac					
CHAZE Max	Maire de Saint Sermin, vice président du Syndicat Ardèche Claire					
CONSTANT Jean-Pierre	Maire d'Aubenas					
DE LESCURE Jean	Conseiller général du canton de Villefort	1				
FANGIER Georges	Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (07)	1				
GAY Albert	Adjoint au Maire de la Souche	1				
GILLY Michèle	Maire de Saint-Laurent-Sous-Coiron, présidente de la Communauté de Communes Berg et Coiron					
HAYDAN Pierre	Vice président du Syndicat Chassezac	1				
JOUBERT Michel	Président de la CLE du SAGE Loire amont		X			
LANDRIEU Gérard	Maire de Prévenchères		X	1		
LAURENT Geneviève	Maire de Vogüé		X			
LAVIE Paul	Maire de Saint-Remèze, Président du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche					
MALFOY Christine	Adjointe au maire de Saint-Martin-d'Ardèche	1				
PASCAL Jean	Président du Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche	1				
PERRIER Luc	Conseiller municipal de Valgorge, Président du Syndicat Beaume Drobie					
PERRIER Bernard	Conseiller général du canton de Vals-les-Bains		X			
REY Jean-Christian	Conseiller régional Languedoc Roussillon					
SERRE Christophe	Maire de Saint-Paulet-de-Caisson					
TESTON Daniel	Maire de Thueys	1				
TOURRE Nathalie	Adjointe au maire de Joyeuse	1				
UGHETTO Laurent	Conseiller général du canton de Vallon-Pont-d'Arc	1				
UGHETTO René	Maire d'Orgnac, représentant du SDEA	1				
VIGIER Bruno	Maire de Les Vans, Président du Syndicat Chassezac	1				
VINCENT Roland	Maire d'Aiguèze		X			

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

NOM Prénom	Qualité	Présent	Excusé	Mandat	Donne mandat à	Mandaté par
Marc THIBON	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE	1				
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOZERE					
	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AUBENAS					
	ASSOCIATION "VALORISATION DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE 07"					
Jean-Marie MARC	FEDERATION DE PECHE DE L'ARDECHE	1				
	FEDERATION DE LA LOZERE POUR LA PECHE		X			
M. CHAZOT	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDECHE		X			
Jacques SASSOON	FRAPNA	1				
F. HAON	SYNDICAT DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR	1				
	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES					
Ph CAILLEBOTTE	FEDERATION DE L'ARDECHE DE CANOE KAYAK	1				
Alain BOYER	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'AUZON	1				
Jean-Pierre HABAUZIT	GEH LOIRE ARDECHE D'EDF	1				
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ARDECHE					
	CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE RHONE ALPES					

Membres de la CLE présents, excusés et ayant donné mandat (suite)

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

NOM Prénom	Qualité	Présent	Excusé	Mandat	Donne mandat à	Mandaté par
	M. LE PREFET COORDONNATEUR					
Jean RAMPON, Sous Préfet de Largentière	M. LE PREFET DE L'ARDECHE	1				
	M. LE PREFET DU GARD					
G. DESCHANELS (DDT 48)	M. LE PREFET DE LA LOZERE	1				
Stéphanie BESSON	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE	1				
	DREAL					
Jérôme PEJOT et Nathalie LANDAIS	DDT Ardèche	1				
	DDCSPP					
Christophe DUCHEN	ARS Délégation Territoriale de l'Ardèche	1				
	DDTM Gard - Service Prévision des Crues					
Marion LANGON	ONEMA	1				
Yannick MANCHE	PARC NATIONAL DES CEVENNES					

Assistaient également à la réunion

Syndicat Mixte Ardèche Claire

- D. ARNAUD, chargé de mission SAGE
- A. FELL, Chargé de mission Contrat de rivière Ardèche
- S. FERRARIS, chargée de communication
- M. FULCHIRON, Directeur

Syndicat du Chassezac

- E. FAURE, Chargée de mission Contrat de rivière Chassezac

Syndicat de rivière Beaume-Drobie

- F. FRACES, Chargé de mission Syndicat Beaume Drobie

Conseil Général Haute Loire

- J. NICAUD, animatrice du SAGE Loire amont – CG43

Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche

- G. THOMAS, Directeur Général
- F. NUBLAT, Directrice technique

Conseil Régional Rhône-Alpes

- C. PAYEN, direction Eau et Environnement de la Région Rhône Alpes

Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche

- D. RENAUD, Directeur

Syndicat du Pays de l'Ardèche Méridionale

- G. TREMBLEY, Directeur



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ardèche

Réunion plénière du 4 novembre 2010

Délibération n°08-01

Objet : Avis sur le projet de dégrèvement de la retenue de Pont de Veyrières

Le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche a déposé auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour des travaux sur le barrage de Pont de Veyrières, communes de Meyras et Chirols.

Ces travaux se composent de :

- d'une part l'enlèvement d'environ 10 000 m³ de feuilles accumulées contre la barrage. Ces feuilles bouchent un nombre important des ouïes de la prise d'eau potable du SEBA. Les travaux consistent à pomper un mélange eau +feuilles (50 000 m³) et à les épandre sur un terrain situé en aval du barrage.
- d'autre part le curage de la queue de retenue qui s'est engravée, réduisant sa capacité. Les travaux consistent à extraire 50 000 m³ de matériaux du barrage dans le respect de la réglementation en vigueur relative au transit sédimentaire en ayant recours à une mesure compensatoire.

Dans le cadre de la consultation des services, le Préfet de l'Ardèche a souhaité recueillir l'avis de la CLE du SAGE Ardèche sur ce projet.

Après avoir entendu le rapport de présentation du pétitionnaire, le SDEA, et après en avoir débattu, la CLE a adopté la délibération suivante :

La Commission Locale de l'Eau :

- se félicite que Monsieur le Préfet de l'Ardèche sollicite son avis sur le projet, dans le cadre de la procédure au titre de la police de l'eau, car c'est une reconnaissance de ses compétences et de la qualité de son travail en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- reconnaît la nécessité des travaux qui font l'objet de la demande d'autorisation,
- demande à être associée aux suivis qui devront être mis en place à la suite des travaux, notamment les suivis sur les milieux et le risque d'inondation,
- demande au Syndicat mixte Ardèche claire, structure porteuse de la CLE, de prêter son concours technique au pétitionnaire et aux services de l'Etat,
- n'a pas d'observation sur les choix techniques retenus dans l'attente des résultats des différents suivis.

Certifié conforme,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de l'Ardèche
Pascal BONNETAIN